



République Française

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 8 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le mardi 8 avril 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 2 avril 2025.

Étaient présents : M. Yves REVILLON, M. Henri VINCENT, M. Gaël BARBIER, Mme Dominique COLOMBEL, M. Benoît MAINGUY, Mme Anne-Christine JAUFFRET, M. Gilles CHAUMERLIAC, Mme Sylvie MARIAUD, M. Marc LANOY, M. Pierre CROSNIER LECONTE, Mme Caroline MOLIN BERTIN, M. Eric ISABEY, Mme Stéphanie EMIRIAN, Mme Ségolène DE PERIER, M. Cédric KLEIN, Mme Laure ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. Jean Christophe SIBON, Mme Béatrice LEVEQUE, M. Alexandre LOUIS, M. Michel DUVIVIER, Mme Stéphanika TOUSSAINT, M. Jérémie RIBEYRE, Mme Stéphanie JOAQUIM BOURALY, M. Aymeric CLAUSSMANN, Mme Valérie CATAU, M. Franck PRUNUS, Mme Caroline VIGNON, Mme Valérie MARTY, M. David MBANZA, Mme Isabelle DAHAN, M. Hermann SCHNEIDER.

Procurations : Mme Anne Gabrielle CANTET à Mme Dominique COLOMBEL, Mme Valérie DELAMARE à M. Michel DUVIVIER, Mme Sonia DE PRATI à Mme Laure ROSSIGNOL DE LA RONDE, Mme Myriam PETIT à M. Gaël BARBIER.

Secrétaire : M. Michel DUVIVIER

Objet : Mise en oeuvre de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la villa Chanoine

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L. 134-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 318-3, R. 318-7 et R. 318-10 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article R. 141-4 ;

Vu le décret n°2005-361 du 13 avril 2005 relatif au transfert d'office dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation publique et modifiant le code de l'urbanisme ;

Vu l'extrait du plan cadastral ;

Vu l'avis de la commission environnement et cadre de vie du 31 mars 2025 ;

Vu le rapport présenté par Monsieur VINCENT, Maire-Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article unique : La mise en œuvre de la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la villa Chanoine, en application des dispositions de l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme, est approuvée.

Délibération Adoptée à la majorité par :

0 ne prend pas part au vote :

34 voix pour : M. Yves REVILLON, M. Henri VINCENT, Mme Anne Gabrielle CANTET, M. Gaël BARBIER, Mme Dominique COLOMBEL, M. Benoît MAINGUY, Mme Anne-Christine JAUFFRET, M. Gilles CHAUMERLIAC, Mme Sylvie MARIAUD, M. Marc LANOY, Mme Valérie DELAMARE, M. Pierre CROSNIER LECONTE, Mme Caroline MOLIN BERTIN, M. Eric ISABEY, Mme Stéphanie EMIRIAN, Mme Ségolène DE PERIER, M. Cédric KLEIN, Mme Sonia DE PRATI, Mme Laure ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. Jean Christophe SIBON, Mme Béatrice LEVEQUE, M. Alexandre LOUIS, M. Michel DUVIVIER, Mme Stéphanika TOUSSAINT, M. Jérémie RIBEYRE, Mme Stéphanie JOAQUIM BOURALY, Mme Valérie CATAU, M. Franck PRUNUS, Mme Caroline VIGNON, Mme Valérie MARTY, M. David MBANZA, Mme Isabelle DAHAN, M. Hermann SCHNEIDER, Mme Myriam PETIT

0 voix contre :

et 1 abstention M. Aymeric CLAUSSMANN

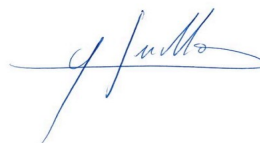
Compte tenu de la Réception en
Préfecture le **14 avril 2025**
ID de télétransmission :
092-219200094-20250408-3786-DE-1-1
Et de la publication le **14 avril 2025**

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal



Michel DUVIVIER

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Le Registre dûment signé
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Vice-Président du département des Hauts-de-
Seine



Yves REVILLON